

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 15 avril 2019 portant désignation du secrétaire général du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er}-III ;
Vu l'arrêté du 16 janvier 2012 portant nomination, notamment, de M. Christian AVAZERI dans le corps du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Christian AVAZERI, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté auprès de la cheffe du contrôle général économique et financier en qualité de secrétaire général à compter du 23 avril 2019.

À ce titre, il est responsable :

- du pôle « Administration générale » ;
- du Pôle « Formation » ;
- du Pôle « Projets applicatifs ».

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 15 avril 2019.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
HÉLÈNE CROCQUEVIELLE